



Conakry, le 24 AUG 2018

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

**BANQUE CENTRALE**

**DECISION N°087/DGCC/DPMC/2018 PORTANT  
CREATION D'UNE EQUIPE CHARGEE DE LA PREVISION  
DES FACTEURS AUTONOMES DE LA LIQUIDITE BANCAIRE**

**LE GOUVERNEUR**

Vu, la loi L/2017/ 017/AN du 08 juin 2017, abrogeant la Loi L/2016/064/AN du 09 juillet 2016, abrogeant la Loi L/2016/064/AN du 09 novembre 2016, Elle-même modifiant la Loi L/2014/016/AN du 02 juillet 2014, portant Statut de la Banque Centrale de la République de Guinée ;

Vu, la Loi L/2013/060/AN du 12 août 2013 portant réglementation des établissements de crédit en République de Guinée;

Vu, le Décret n°D/2010/010/PRG/SGG du 27 décembre 2010 portant nomination de Monsieur le Gouverneur ;

Vu, la Décision N°016 portant création, attribution et composition de l'équipe chargée de la prévision des facteurs autonomes de la liquidité bancaire du 07 décembre 2009.

Vu, la nécessité de service.

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : il est créé à la BCRG une Equipe de prévision des facteurs autonomes de la liquidité bancaire.

**Article 2** : L'équipe de prévision des facteurs autonomes de la liquidité bancaire est une structure d'appui chargée d'exécuter les tâches ci- après:

- l'analyse de l'évolution future des facteurs autonomes de la liquidité bancaire sur la base des informations fournies par

les départements gestionnaires de la BCRG et du Trésor Public.

Il s'agit des éléments du bilan qui échappent au contrôle de la Banque centrale et qui affectent quotidiennement les comptes courants des banques primaires. Ces éléments sont les suivants:

- **les Devises**: Ce sont les achats et les ventes de devises sur le Marché des Enchères Bilatérales de Devises (MEBD) et des ordres de virement en faveur des clients des banques;
  - **les opérations du Trésor**: elles concernent les virements effectués au profit des clients des banques, les virements des banques en faveur du Trésor, les encaissements ou les rejets des mandats du Trésor, les souscriptions et les remboursements de bons du Trésor les échéances de lettres de change et certains virements ordonnés par le Trésor;
  - **les Billets**: il s'agit du solde entre les versements et les retraits espèces effectués par les banques primaires au guichet de la BCRG (siège et agences);
  - **le poste divers**: les divers sont essentiellement constitués d'opérations liées au fonctionnement de la BCRG.
- La collecte quotidienne des informations relatives au profil de chaque facteur cité ci-dessus conformément à l'annexe ci-jointe.

**Article 3**: Placée sous la présidence du Directeur de la Politique Monétaire et du Crédit, l'équipe de prévision des facteurs automnes de la liquidité bancaire est composée comme suit:

- le Chef de Service Politique Monétaire (Rapporteur);
- le Chef Service Marché des Changes;
- le Chef Service des opérations bancaires;
- un cadre de la Direction des Etudes et de la Recherche;
- un cadre de la Direction de la Comptabilité;
- un cadre de la Direction des Statistiques et Balance des Paiements;
- un cadre de la Direction de l'Emission;
- un cadre de la Direction des Matières Précieuses;
- un représentant du Trésor;

- les cadres du Service Politique Monétaire.

L'équipe de prévision des facteurs autonomes de la liquidité bancaire se réunit chaque lundi à 10 h 00 ou le jour ouvrable suivant si la journée du lundi est fériée, pour examiner les résultats des prévisions passées et prendre les actions qui s'imposent pour améliorer les futures prévisions.

Elle se réunit en session extraordinaire sur l'initiative de son Président.

**Article 4 :** Les membres de l'équipe sont tenus de communiquer les données concernant leurs départements à la Direction de la Politique Monétaire et du Crédit, responsable de la prévision, tous les jours conformément à l'annexe ci-jointe.

**Article 5 :** la présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature, abroge toutes dispositions antérieures notamment la décision N°016 du 07 décembre 2009 portant création, attribution et composition de l'équipe chargée de la prévision des facteurs autonomes de la liquidité bancaire et sera publiée partout où besoin sera.



**Dr. Louncény NABE**

ANNEXE: LISTE DES DONNEES A COLLECTER

Type de donnée	Nature	Fréquence	Délais de réception	Entité fournisseur
Bilan	Bilan quotidienne de la veille	quotidienne	10h du matin	Direction des comptabilité
Achats/ventes devises/GNF avec les banques	liste des opérations de la veille devises/GNF avec les banques (date de valeur)	quotidienne	10h du matin	Direction de change
Retraits des banques	Montant total des retraits des banques de billets GNF durant la veille (date de valeur)	quotidienne	10h du matin	Agence principale
versement des banques	Montant total des versements des banques en billets GNF durant la veille (date de valeur)	quotidienne	10h du matin	Caisse centrale
Retraits du Trésor	Montant total des retraits du Trésor de billets GNF durant la veille	quotidienne	10h du matin	Agence principale
Versement du Trésor	montant total des versements du Trésor de billets GNF durant la veille	quotidienne	10h du matin	Agence principale
Emissions en GNF (Bdt et emprunt obligatoire	Montant totale des émissions du Trésor de la veille	Hebdomadaire	10h du matin	DPMC
Remboursement de la dette intérieure	Montant total des remboursements de la dette intérieure de la veille	Ponctuelle	10h du matin	DPMC
encaissement prêts/ emprunts en devises	Montant total des prêts/ Emprunt encaissé pas le Trésor la veille	Ponctuelle	10h du matin	DCH-Trésorerie
Remboursement de la dette extérieure	Montant total des remboursements de la dette extérieure la veille	ponctuelle	10h du matin	DCH-Trésorerie
Recette fiscale	Montant des recettes fiscales encaissées par le Trésor la veille	quotidienne	10h du matin	Agence principale
Recette Douanière	montant des recettes douanière encaissées par le Trésor la veille	quotidienne	10h du matin	Agence principale
Dépenses Ordinaires (salaires, pensions)	Montant des dépenses ordinaires engagés pas le Trésor la veille	quotidienne	10h du matin	Agence principale
Dépôts de la clientèle privée en GNF	Montant des dépôts en GNF de la clientèle privée	quotidienne	10h du matin	Agence principale
Retrait de le clientèle privée en GNF	Montant des retraits de la veille en GNF de la clientèle privée	quotidienne	10h du matin	Agence principale
Solde quotidien des banques	Solde de fin de journée en GNF de chaque Banque	quotidienne	10h du matin	RTGS